

## La mobilité d'études à l'étranger (programmes d'échange)

Au cours de votre cursus, vous pouvez opter pour une mobilité d'études à l'étranger au sein des universités partenaires de Rennes 2 Erasmus (Europe) et hors-Europe. En plus d'acquérir une expérience enrichissante sur le plan personnel, choisir de partir peut être l'occasion de renforcer votre projet professionnel.

### Principes d'une mobilité d'études à l'international : Programme d'échange

Les programmes d'échanges vous permettent :

- D'**étudier** dans une université partenaire de l'Université Rennes 2, en Europe ou hors Europe, un semestre ou une année.
- De maintenir votre statut étudiant de Rennes 2, en payant vos **frais d'inscription** à Rennes 2 et en bénéficiant d'une **exonération des frais d'inscriptions dans l'université d'accueil**.
- De bénéficier d'une **reconnaissance de votre mobilité**, la période de mobilité étant directement intégrée dans votre cursus. La réussite aux examens lors de votre mobilité entraînant un passage à l'année supérieure.
- De solliciter une **bourse de mobilité**. De nombreux étudiantes et étudiants obtiennent une bourse de mobilité (cette bourse n'est pas garantie et ne couvre pas tous les frais).

### Quand se renseigner ?

Chaque année, une Semaine Internationale est organisée au mois de novembre sur le Campus.

Il faut donc se renseigner sur le programme proposé dès le mois d'octobre de l'année universitaire précédant l'année de mobilité souhaitée.

À cette occasion, des réunions sont organisées pour présenter les différentes possibilités offertes pour réaliser une mobilité d'études, de stage et d'assistantat à l'international : réunions générales pour présenter les opportunités, réunions spécifiques par départements et zones géographiques, rencontre avec d'anciens étudiants partis en mobilité.

### Qui peut candidater ?

Avant de présenter un dossier, vous devez vous assurer de remplir les conditions suivantes :

#### Niveau d'études

Etre inscrit à l'Université Rennes 2 l'année précédent la mobilité. Les échanges ne sont pas ouverts aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année.

#### Niveau de langue

**Attention** : Avant de candidater, il est de votre responsabilité de vous renseigner sur la **langue d'enseignement dans les universités d'accueil visées**.

Il est impossible de candidater si l'on ne parle pas la langue d'enseignement au moment de la candidature.

Il faut avoir une connaissance suffisante et satisfaisante de la **langue d'enseignement** de l'université dans laquelle vous souhaitez étudier. En effet, vous devez pouvoir suivre des enseignements dans la langue du pays d'accueil (ou du moins en anglais) et y passer les examens au même titre que les étudiants de l'université où vous êtes accueillis.

En général, le niveau demandé par les universités partenaires est le **niveau B2** pour la langue d'enseignement. Une connaissance minimale de la langue et de la culture du pays d'accueil est indispensable à la réussite d'une mobilité internationale. Les coordinateurs se réservent le droit d'annuler une mobilité en cas de maîtrise insuffisante de la langue d'enseignement de l'université d'accueil avant le départ.

Nota : Pour les destinations anglophones, le TOEFL ou l'IELTS sont très souvent obligatoires (Etats-Unis, Canada, ...). Le minimum requis peut varier selon la destination ou le programme d'échange. Certaines destinations en Amérique Latine sont plus souples : une attestation de niveau de langue peut être suffisante.

#### Durée

Les mobilités d'études en programme d'échange durent un **semestre** ou une **année** universitaire.

Une période d'études ne peut pas être inférieure à 2 mois ni supérieure à 12 mois.

Dans le cadre d'Erasmus+, il est possible d'effectuer 12 mois de mobilité (stage et/ou études) par cycle (licence, master, doctorat).

#### Nationalité

Il n'y a aucune condition de nationalité.

#### Etudiants de nationalité hors Europe : attention à la durée de votre visa d'études

#### Âge

Il n'y a aucune condition d'âge.

#### Il faut juste être majeur.

#### Mobilité des étudiants en situation de handicap

La Commission européenne a adopté une politique générale pour l'intégration des personnes ayant des besoins particuliers dans toutes les actions politiques et communautaires, et en particulier dans le cadre de l'éducation.

Le guide du programme Erasmus+ définit une personne ayant des besoins particuliers comme un « Participant potentiel dont l'état physique ou mental ou l'état de santé est tel que sa participation au projet ou à l'activité de mobilité serait impossible sans un soutien financier supplémentaire ».

Ainsi, les étudiants en situation de handicap peuvent non seulement participer au programme Erasmus+, mais ils peuvent aussi prétendre à une aide financière supplémentaire sous certaines conditions. Pour solliciter cette aide complémentaire, ils devront détailler leurs besoins et fournir des devis afin que l'Agence Nationale puisse réaliser le comparatif entre les besoins déjà financièrement couverts et les surcoûts : il faut donc évaluer l'ensemble des besoins liés à la vie

quotidienne (auxiliaire de vie, transports...) et ceux liés à l'accessibilité pédagogique (aménagements d'emploi du temps, les outils mis à disposition, ordinateur...).

## Procédure spécifique pour préparer sa mobilité

Avant de déposer un dossier de candidature, les étudiants doivent **contacter les universités qui les intéressent** pour s'assurer que l'accompagnement dont ils auront besoin pourra être mis en place. Les adresses des sites Internet des universités partenaires sont disponibles en ligne.

Il est très important de se renseigner également sur les **aménagements existants pour la vie quotidienne** (accessibilité) et les loisirs dans la ville d'accueil : transports, logement, culture, tourisme, etc...

Les étudiants doivent aussi **informer le coordinateur de leur département et la DRI** (et le coordinateur de la zone dans le cas d'une mobilité en convention bilatérale) de leur situation et des besoins d'aménagement qui en découlent.

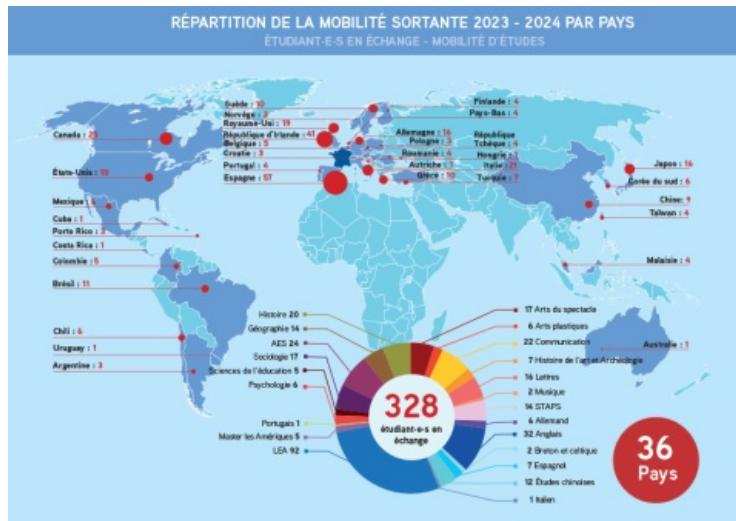
Pour analyser ces besoins, nous conseillons aux étudiants de rencontrer dans un premier temps le **Relais Handicap de l'Université Rennes 2** (bâtiment Présidence). Il faudra ensuite prendre rendez-vous avec le médecin de l'université (bâtiment Erève) qui rédigera un avis médical avec les aménagements souhaités. Ces démarches permettent d'envoyer une liste précise des besoins aux universités partenaires.

## Quels échanges possibles ?

Environ 300 universités partenaires (Europe et hors Europe) sont actuellement répertoriées au sein de la Direction des Relations Internationales, sachant que ce nombre identifie la coopération entre établissements et non par filière.

Les accords signés entre Rennes 2 et les universités partenaires précisent le nombre de places offertes. Cela signifie que le département d'études possède des relations privilégiées avec un département équivalent dans une université partenaire pour permettre d'y effectuer un séjour d'études reconnu à Rennes 2 au retour.

- Conventions Erasmus+
- Conventions bilatérales - Suisse, Royaume-Uni et hors-Europe



## Quels frais d'inscription ?

Les étudiants sélectionnés pour une mobilité d'études à l'international restent des étudiants de Rennes 2 l'année de la mobilité. Ils doivent donc payer leurs frais d'inscription à Rennes 2.

En contrepartie, l'université d'accueil s'engage à les exonérer des droits d'inscription, ce qui représente un avantage financier non négligeable dans certaines universités (en Amérique du Nord et en Asie notamment).

## Quelle reconnaissance pédagogique ?

Cette mobilité d'études d'un semestre ou d'un an dans une université partenaire de Rennes 2 est intégrée dans le cursus :

- Les étudiants suivent des cours et passent des examens avec les étudiants locaux (pas de cours spécifiques pour étudiants internationaux), d'où l'importance de maîtriser la langue d'enseignement de l'université visée.
- Si les étudiants réussissent leurs examens, en fonction de critères établis avant le départ avec l'enseignant référent (coordinateur), la période d'études est validée. Les notes obtenues à l'étranger sont converties en notes de Rennes 2 et un relevé de notes de Rennes 2 est ensuite édité.

Par exemple, un étudiant qui effectue sa mobilité en licence 2 à l'étranger en programme d'échange et qui réussit ses examens, obtiendra son relevé de notes de Rennes 2 pour sa licence 2 et pourra intégrer la licence 3. La période passée en mobilité n'est pas une période « blanche ». Elle permet à l'étudiant de poursuivre son cursus.

## En savoir plus sur la validation des notes obtenues dans l'université d'accueil.

### Validation des notes obtenues dans l'université d'accueil

La validation de la période d'études dans l'université d'accueil (année ou semestre) est réalisée en fonction du Learning Agreement (choix de cours) signé avant la mobilité par les 3 parties (établissement d'origine, établissement d'accueil, étudiant).

Le relevé de notes de l'université d'accueil présente les résultats de l'étudiant avec la liste des cours suivis, les crédits obtenus, les crédits locaux ou nationaux le cas échéant, les ECTS correspondants.

Les notes obtenues à l'étranger par les étudiants en mobilité sortante sont validées, transcris et intégrées dans le cursus français (au niveau de chaque UE) par un "jury spécifique" nommé par le Président de l'université et constitué du coordinateur RI du département et du président du jury d'année. (*Décision de la CFVU du 16 mai 2014*).

Vous trouverez ci-après à titre d'information une grille de conversion pouvant être utilisée.

- [Télécharger la grille de conversion des notes](#)

#### **Attention : cette grille peut être adaptée en fonction de cas spécifiques.**

Chaque pays a sa manière d'évaluer les formations universitaires (parfois plusieurs systèmes existent au sein d'un même pays) et les philosophies de notation sont le reflet de la diversité culturelle d'un pays à l'autre, parfois d'un établissement à l'autre. Les moyennes et la fourchette des mentions diffèrent également d'un pays à l'autre. Il n'y a pas d'équivalence directe, mais une amplitude de notes qui peut varier selon le niveau de cours suivi par exemple.

D'autres éléments pourront être pris en compte pour la conversion, tels que par exemple le profil et les exigences de la formation d'origine, les attendus du cours suivi en mobilité par rapport aux attendus pour les cours équivalents à Rennes 2, etc...

#### **Le jury de Rennes 2 reste souverain pour la conversion des notes.**

Si l'étudiant ne valide pas complètement certaines composantes pédagogiques, la moyenne globale pondérée sera calculée par le coordinateur du département et soumise à décision du Jury d'année, conformément aux modalités en vigueur à l'Université Rennes 2 (en appliquant la compensation). Si, en dépit de ces dispositions, le semestre ou l'année en échange n'est pas validé(e), l'étudiant s'engage à prendre contact avec son coordinateur qui déterminera avec le Jury les cours ou unités d'enseignement à repasser afin de valider le semestre ou l'année en question.

### **Quelles aides financières possibles ?**

L'instruction de tous les dossiers de demande de bourse de mobilité études est assurée par la Direction des Relations Internationales (DRI) et la répartition est soumise à l'approbation de la Commission des Affaires Internationales de Rennes2.

Les étudiants sélectionnés pour ce type de mobilité reçoivent au mois d'avril suivant leur sélection un e-mail leur indiquant la procédure à suivre pour réaliser leur demande de bourse de mobilité (en ligne).

Les étudiants qui se sont déclarés en **situation de handicap** sont également conviés à un entretien spécifique.

L'affectation des aides à la mobilité est complexe et va dépendre des critères d'éligibilité selon le pays pour lequel ils sont sélectionnés et en fonction de leur situation financière et sociale.

#### **Critères d'attribution**

Les critères d'attribution sont :

- pays de destination
- durée du séjour (+60 jours)
- statut étudiant boursier d'Etat ou non / avis d'imposition

#### ***Voici quelques points importants à retenir :***

- Pour les boursiers d'Etat, **il est obligatoire de réaliser vos démarches habituelles auprès du CROUS dès que possible.**
- Ces bourses représentent une aide à la mobilité **et ne permettent en aucun cas de financer entièrement la mobilité à l'étranger**. Il est indispensable de prévoir un financement complémentaire.
- Être étudiant en programme d'échange **ne suppose pas nécessairement de recevoir un financement**.
- Les étudiants dont les parents résident dans un autre département que l'Ille-et-Vilaine / dans une autre région que la Bretagne peuvent se renseigner auprès du Conseil départemental concerné / du Conseil Régional concerné pour obtenir un financement supplémentaire.

#### **Sont déclarés non éligibles à une bourse de mobilité :**

- Les étudiants n'ayant pas chargé le dossier de demande de bourse complet avant la date limite indiquée
- **Bourse Erasmus+** : Les étudiants ayant déjà perçu une bourse Erasmus (stage ou études) au cours du même cycle d'études, pour un montant supérieur ou égale à 365 jours.
- **Bourse AMI** : Les étudiants ayant déjà perçu 10 mois (= 4 000€) d'AMI ou de BMI au cours de leurs études supérieures (études ou stage).
- **Bourse B-Monde** : Les étudiants ayant déjà perçu une bourse de la Région Bretagne (stage ou études) au cours du même cycle d'études, pour un montant supérieur ou égal à 300 jours.

Découvrez ici les informations relatives aux aides financières envisageables et attribuées par la DRI, lors d'un séjour d'échange études à l'étranger.

### **Bourse de mobilité - Programme d'échange Erasmus+ Etudes**

Les dossiers de demande de bourse pour les étudiants sélectionnés dans le cadre du programme d'échange Erasmus sont examinés en vue d'une possible attribution de deux types de bourses : **la bourse AMI ou la bourse Erasmus. Il convient de noter qu'à l'Université Rennes 2, le cumul de ces deux bourses n'est pas possible en raison de contraintes budgétaires :**

#### **Bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale)**

Cette aide financière est destinée aux étudiants boursiers d'Etat (CROUS).

Les étudiants peuvent en bénéficier plusieurs fois au cours de leurs études supérieures. Cependant, le montant total de l'aide ne peut dépasser 10 mois cumulés, soit 4 000 euros.

#### **Bourse ERASMUS+**

Les étudiants peuvent bénéficier de 12 mois d'allocation études et/ou stages, par cycle d'études (Licence, Master, Doctorat). Le montant de l'allocation dépend de la durée du séjour et du pays d'accueil.

#### **Attention uniquement pour les étudiants bénéficiaires de la bourse Erasmus+ ! :**

**Critères obligatoires - Forfait Inclusion** : Ce complément financier peut être attribué aux étudiants justifiant de l'un des critères suivants :

- Situation de handicap ou d'affection de longue durée (justificatif MDPH ou attestation ALD de la CPAM)
- Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7 (notification définitive de bourse CROUS pour l'année de la mobilité)

#### **Critères sélectionnables sous réserve de fonds suffisants :**

- habitant à une adresse classée [Quartiers Prioritaires de la Ville](#) (justificatif de domicile. Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur)
- habitant dans une commune classée [Zones de Revitalisation Rurale](#)(justificatif de domicile. Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur)

#### **Contribution aux frais de voyage**

- **transport standard :** Un forfait vous sera versé en fonction de la distance parcourue entre l'université Rennes2 et votre université d'accueil. Voir tableau ci-dessous

- **transport éco responsable :** Un complément pourra être attribué sous réserve de fonds suffisants, aux étudiants utilisant un moyen de transport écoresponsable (train, bus et covoiturage) sur les **trajets aller et retour** (présentation des justificatifs).

Le complément est différence entre transport standard et le transport éco-responsable selon le tableau suivant :

#### **Contribution aux frais de voyage**

##### **Distance parcourue Moyen de transport Standard Moyen de transport écoresponsable**

10 - 99km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2000 à 2999 km	395 €	535 €
3000 à 3999 km	580 €	785 €
4000 à 7999 km	1 188 €	1 188 €
plus de 8000 km	1 735 €	1 735 €

- [Calculateur de distance Erasmus+](#)
- [Zoom sur les priorités Erasmus+ dans l'enseignement supérieur](#)

#### **Bourse de mobilité - Programmes d'échange Hors Erasmus**

#### **Bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale) Hors Erasmus**

Cette aide financière est destinée aux étudiants boursiers d'Etat (CROUS).

Rappel : Les étudiants peuvent bénéficier plusieurs fois d'une aide à la mobilité Internationale sur l'ensemble de leurs études supérieures. Cependant, **l'aide ne peut pas dépasser un total de 10 mois cumulés, soit 4 000€.**

#### **Bourse B-Monde (financement de la région de Bretagne)**

Cette bourse est destinée aux étudiants boursiers et non boursiers d'Etat (dossier sélectionné selon des critères d'éligibilité : revenu fiscal des parents ou de l'étudiant si déclaration indépendante). Les étudiants sélectionnés pour la **bourse B-Monde** et en **situation de handicap** pourront bénéficier d'un complément financier sous réserve de fournir le document MDPH.

La bourse **B-Monde** est non renouvelable pour un étudiant au cours d'un même cycle et elle est **non cumulable** avec toute autre aide publique à la mobilité (aide européenne, nationale, régionale, départementale ou locale).

#### **Comment candidater ?**

La candidature est à réaliser en ligne entre le mois de décembre et le mois de janvier.

Elle se compose de 2 parties : un formulaire de candidature et des pièces justificatives.

Parmi les pièces justificatives, on retrouve celles qui permettront aux enseignants de réaliser la sélection.

Les principaux critères pris en compte sont :

- Les relevés de notes
- Le niveau de langue (dans la langue d'enseignement de l'université d'accueil)
- La lettre de motivation

Des critères spécifiques à chaque départements / destinations hors Europe peuvent compléter cette liste.

Ces critères sont importants.

Cela étant, les étudiants ne doivent pas s'auto-censurer. Le principal est que le projet de mobilité soit réfléchi et préparé suffisamment en avance. Il ne s'agit pas d'empêcher les étudiants de partir, mais simplement de s'assurer qu'ils ont de bonnes chances de réussite afin que leur expérience de mobilité leur soit profitable.

Chaque année, il reste des places non pourvues.

Les sélections sont réalisées en février/mars.